

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-445

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110035-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2025-445

Société d'économie mixte locale Bordeaux Métropole Energies - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Exercice 2023-2024 - Information au Conseil

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est l'actionnaire principal (à hauteur de 67,9 %) de la société d'économie mixte locale Bordeaux Métropole Energies (BME), maison-mère du groupe BME. Cette société, créée en 2017, a pour objet de piloter et d'accélérer la transition énergétique du territoire et la transformation concomitante des différentes activités d'énergéticien exercées au travers de ses filiales. BME construit progressivement un groupe présent sur toute la chaîne de l'énergie, depuis la production d'énergies renouvelables jusqu'à l'usage (rénovation énergétique) en passant par la distribution, la fourniture et l'exploitation. L'ambition demeure l'accompagnement de tous (collectivités, entreprises, particuliers) dans leur révolution énergétique en proposant des solutions décarbonées et le recours à un mix énergétique local et diversifié. La montée en puissance des activités émergentes est graduelle.

Aussi, l'exercice 2023/24 a permis un travail de modélisation et de structuration indispensable à la finalisation des feuilles de route à horizon 2028, et qui offre une première version d'un plan de financement global élaboré à l'échelle du groupe. Au global, à l'instar des années précédentes, BME enregistre, pour l'exercice 2023/24 de bons résultats financiers (avec un chiffre d'affaires de 1,46 milliard d'euros pour un résultat net de 16,9 millions d'euros), qui sont portés quasi exclusivement par les activités historiques de fourniture et distribution de gaz, bien qu'en baisse par rapport à l'exercice précédent (baisse de 31,4 % du résultat net). Pour autant, ces activités et leur pérennité à moyen-long terme ne sont pas exemptes de risques, au regard notamment du contexte de volatilité des prix de l'énergie et de la baisse tendancielle des consommations de gaz naturel, qui résulte de facteurs variés tels que la climatologie, les efforts de sobriété des usagers, les évolutions des réglementations jugées, par le secteur, plutôt en leur défaveur, etc. Aussi, la promotion et le développement de la production d'énergies renouvelables de toute nature s'impose comme une mission essentielle de BME. Chacune des entités qui composent le groupe met ainsi en œuvre toutes actions utiles de conseil, incitation, accompagnement et développement des activités. Toutefois, à date, d'un point de vue financier, les activités dédiées à la transition énergétique demeurent déficitaires. En effet, plusieurs filiales de BME endossent des charges inhérentes au développement commercial de ces activités sans bénéficier encore des recettes du travail entrepris, pour lequel les temps de retour excèdent un exercice comptable. Au regard du décalage entre les activités commerciales et la perception de recettes, il semble nécessaire qu'un suivi régulier du portefeuille d'offres soit partagé, aux organes décisionnels de BME et notamment à ses administrateurs afin de s'assurer que la dynamique commerciale relative aux énergies renouvelables permette d'atteindre les objectifs opérationnels mais aussi financiers des filiales concernées qui ne peuvent chroniquement rester déficitaires. Cela est d'autant plus nécessaire que l'atteinte de

l'ensemble des objectifs associés à la feuille de route stratégique implique inévitablement la mobilisation de ressources significatives à horizon 2028, et une continuité de renforcement de la solidité financière de BME.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport présenté par l'administrateur membre du conseil d'administration de BME, au titre de l'exercice 2023-2024.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,